

TRANSCRIPTION DE LA REUNION PUBLIQUE SITUATION DE L'EAU POTABLE



COMMUNE DE TOUROUZELLE

19 OCTOBRE 2023

NB : CE DOCUMENT A ETE REDIGE PAR LA SOCIETE CODEXA (WWW.CODEXA.FR)

L'audio a été enregistré lors de la réunion ; parfois le son n'était pas clair, donc « ... » dans le texte = inaudible

SOMMAIRE

Introduction.....	3
PARTIE 1 : La situation actuelle	5
Pourquoi et comment en est-on arrivé à cette situation ?	5
Sécheresse 2023, mesures prises.....	8
Conséquences financières.....	16
Subventions financières	17
Echange avec la salle	20
PARTIE 2 : La situation en eau — l’avenir.....	24
Le projet départemental en matière d’eau potable	24
Conclusion	32

INTRODUCTION

Serge MARRET, Maire de Tourouzelle

... Que nous avons pu apporter ou que nous apporterons encore pendant quelque temps.

Ce sera suivi d'une deuxième partie avec une prospective qui, notamment, nous amènera vers le quartier

Actuellement, je voudrais simplement dire que j'ai eu des interrogations chez moi, que les apports d'eau s'élèvent en moyenne à 96 mètres cubes par jour, mais que nous en consommons entre 100 et 180 par jour. 180, c'est en période de vendange. Toutefois, de manière incompréhensible, depuis que les vendanges sont terminées, nous oscillons encore entre 100 et 180 encore ces jours derniers. Le complément est apporté par le puits des Tuileries. Cependant, à certains moments, la production de ce puits s'avère insuffisante pour alimenter la consommation des uns et des autres. Nous y reviendrons plus en détail par la suite. C'est notamment Sébastien qui va y revenir.

La réunion va se dérouler en deux séquences. Une première séquence portera sur la situation actuelle. Elle sera suivie d'un débat. La deuxième séquence portera sur l'avenir et sera également suivie d'un débat.

J'ai le plaisir d'accueillir ici un certain nombre d'intervenants. Ceux qui vont intervenir dans la première partie sont à la table ici. Nous commencerons donc par Jean-Paul BOUSQUET que la majeure partie d'entre vous connaît. Il est hydrogéologue. Il était agréé sur le Département de l'Aude il y a encore quelques années. Il continue de l'être sur d'autres départements comme le Tarn et l'Aveyron. Nous aurons ensuite l'intervention de Madame Ghislaine BRODIEZ qui est tout au bout de la table. Elle représentera la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Nous vous présenterons ensuite, c'est notamment Sébastien SABATIER qui vous présentera les mesures prises par la commune pour pallier le déficit en eau du puits de la Tuilerie. Les compléments pourront être apportés par Monsieur ROUS et Monsieur LE GOFF de Véolia, à qui nous avons fait appel pour régler nos problèmes. Nous aurons également Monsieur SANTAMARIA, hydrogéologue, qui a procédé aux essais de pompages. Il a aussi fait faire un certain nombre d'analyses dont nous vous parlerons. Ces analyses pourront être commentées par Madame MESTRE-PUJOL que je revois après de nombreuses années avec plaisir puisque nous avons collaboré il y a 25 ans.

Je remercie également de leur présence, ils interviendront tout à l'heure, nos deux Conseillers Départementaux : Valérie DUMONTET et Sébastien GASPARINI, qui seront accompagnés par Madame Catherine LUCIANI, des services administratifs du Département. Nous aurons aussi l'intervention de Laurent AYMARD, qui est Directeur de Réseau11. Puis, nous aurons l'intervention de Monsieur André HERNANDEZ, le Président de notre intercommunalité (au premier rang), à qui nous devons notamment le prêt du grand écran que nous avons ici et nous l'en remercions vivement. Il nous expliquera en quoi les choses vont changer en 2026 lors du transfert de compétences des communes vers les intercommunalités en matière d'eau et d'assainissement. Monsieur LE GOFF réinterviendra plus tard pour évoquer un sujet qui inquiète nombre d'entre vous, mais ce ne sera pas de notre ressort à l'échelle communale, mais du ressort de la Communauté de communes : Délégation de Services Publics ou non. Il évoquera les avantages des uns et des autres.

Je vais tout de suite laisser la parole à Jean-Paul BOUSQUET. Nous lui avons demandé d'intervenir sur le puits de la Tuilerie. C'est un puits qu'il connaît bien puisqu'il avait été auteur d'une étude dans les

années 2000 sur ce puits. Il nous en donnera les conclusions. Il vous expliquera également l'évolution récente de la situation de ce puits et sa baisse considérable due notamment à la suppression du canalet de Jouarres. Il évoquera également les autres ressources souterraines sur la commune qui avaient fait l'objet de forages de reconnaissance à la fin des années 80 (en 1989).

PARTIE 1 : LA SITUATION ACTUELLE

POURQUOI ET COMMENT EN EST-ON ARRIVE A CETTE SITUATION ?

Jean-Paul BOUSQUET, Hydrogéologue

Bonjour à tous.

Je vais vous parler du puits communal de la Tuilerie qui alimente en eau potable la commune de Tourouzelle depuis 1955, date de sa création. Il se trouve à un kilomètre du nord-est du village dans la plaine alluviale de l'Aude, en rive gauche de l'Aude, à une vingtaine de mètres seulement du lit mineur de la rivière. Il se trouve placé dans le lit majeur de la rivière. C'est-à-dire qu'il est en zone inondable lors des crues décennales. Il est situé à un kilomètre à l'est du village et du puits communal d'Homps qui alimente la commune en eau potable. Au niveau cadastral, il est placé sur la commune d'Homps.

C'est un puits construit en 1955. Il est constitué d'un cuvelage en béton dont les parois sont perforées sur 2,50 mètres de hauteur à partir de la base par des orifices appelés des barbacanes. Il s'agit d'un puits parfait. C'est-à-dire qu'il atteint le substratum imperméable. Ce sont des couches de grès qui se situent à la base du puits qui sont imperméables et qui affleurent au milieu du lit de la rivière.

En 2000, j'avais été désigné en tant qu'hydrogéologue agréé pour établir une protection de ce puits. Or, il s'avère que ce puits est situé en contrebas d'une route départementale (RD 611), très fréquentée et pratiquement à l'intersection de deux routes départementales. En raison de sa vulnérabilité au risque accidentel, de sa situation en zone inondable en cas de fortes crues, de son environnement agricole et à l'époque de la présence d'une station d'épuration avec lagunage sur la commune d'Homps, à peine 500 mètres en amont de ce puits : je n'ai pas donné d'avis favorable à sa protection. C'est-à-dire que les périmètres de protection n'ont pas été définis à cause de ces vulnérabilités. Le puits ne bénéficie donc d'un arrêté de déclaration d'utilité publique que depuis 2000. À l'époque, j'avais orienté la commune vers la recherche d'autres ressources.

Ce puits capte dans ce qui s'appelle une nappe sans recouvrement protecteur. C'est-à-dire qu'il s'agit de la nappe d'accompagnement de la rivière. L'aquifère est constitué d'alluvions récentes de l'Aude. Ce sont des dépôts constitués de sables, graviers et galets sur une épaisseur moyenne de cinq à six mètres. Le substratum est constitué de grès et de marbre imperméables. À l'époque, lors de la création du puits, le niveau moyen d'équilibre était à trois mètres de profondeur. Cela signifie que l'épaisseur de la nappe d'eau atteignait trois mètres.

Comment est alimentée cette nappe ?

Cette nappe est alimentée à partir des précipitations qui tombent bien sûr sur la surface de la plaine alluviale. Elle est alimentée aussi de manière indirecte par la rivière lorsque celle-ci est en haute zone, c'est-à-dire lorsque nous nous situons en amont de la plaine. Comme vous le savez, il y a un barrage hydroélectrique à hauteur d'Aude, de Tourouzelle. À ce niveau, la rivière, selon son niveau, permet d'alimenter indirectement la nappe. De plus, il peut y avoir une alimentation indirecte à partir de la nappe d'accompagnement de la rivière Ognon qui est un affluent de l'Aude dont la confluence se trouve immédiatement en aval du puits de Tourouzelle. Le sens d'écoulement de la nappe se fait donc de l'ouest vers l'est ou plus exactement du nord-ouest vers le sud-est de la plaine, juste à la confluence entre l'Aude et Ognon.

Cette plaine alluviale de l'Aude dans la moyenne vallée de l'Aude, est utilisée par de nombreux puits sur plusieurs communes. En amont de Tourouzelle, vous avez les communes comme Marseillette, Puichéric, Castelnaud, qui bénéficient de cette nappe alluviale ainsi que Homps puisque, comme je vous l'ai indiqué, le puits de Homps se situe à un kilomètre en amont de celui de Tourouzelle. Je rappellerais que les puits qui alimentaient les villages en aval d'Argens et de Roubia ont été abandonnés depuis 2001, étant donné que la nappe phréatique avait un niveau insuffisant du fait de l'extraction de graviers. Il y avait des gravières du côté d'Argens et de Roubia qui ont fait que la nappe a été équilibrée davantage par la rivière. Les communes ne pouvaient donc plus utiliser leurs puits.

En amont de Tourouzelle, nous avons plusieurs puits : celui de Puichéric et des sources qui drainent la nappe qui alimente Castelnaud, Roquecourbe, et Ces puits et ces sources sont soutenus par une prise d'eau dans le canal du Midi qui représente à elle seule 60 % de l'alimentation de cette nappe. Je lis de la plaine des Plôts.

Pour en revenir à l'évolution du niveau de la nappe, j'ai retracé un historique avec des valeurs connues. À la création du puits (les schémas et graphiques en font foi), l'épaisseur de la nappe atteignait 3,30 mètres. C'est vrai que les mesures sont très espacées dans le temps. En 1988, lorsqu'une étude a été réalisée par une société dans le cadre de la recherche de nouvelles ressources sur la commune, cette nappe atteignait encore 3,10 mètres d'épaisseur. En 2000, lors de mon expertise, les mesures que j'avais pu faire au niveau du puits indiquaient que la nappe d'eau était toujours stable et d'une épaisseur de 3 mètres. En juin 2023, l'épaisseur de la nappe d'eau n'était plus que de 1,40 mètre. C'est-à-dire que la puissance de la nappe a perdu deux mètres d'épaisseur en vingt ans. Actuellement, en juillet et août, l'épaisseur de cette nappe a encore baissé et diminué très notablement puisqu'elle n'appelle plus qu'un peu moins de 70 centimètres. Imaginez, par rapport à la création et même par rapport à 2000, où nous avons encore trois mètres de puissance. La nappe alluviale de l'Aude, à ce niveau (je vous rappelle que nous nous situons bien en aval de la plaine alluviale), ne représente plus qu'entre 50 et 60 centimètres de puissance. Vous voyez sur ce graphique le différentiel en 20 ans entre le niveau de la nappe en 2000 et celui en 2023. Vous comprenez très bien que les pompes et les crépines qui sont installées dans le puits, à certains moments, parviennent à se dénoyer, étant donné que le niveau de la nappe est insuffisant pour les crépines qui sont en place.

Quels sont les facteurs qui ont contribué à cette baisse de niveau ?

Il y a plusieurs facteurs, minimum trois importants. Le plus important d'entre eux, bien entendu, c'est le changement climatique lié aux sécheresses successives. Je rappellerais qu'en 2022, à Tourouzelle, la pluviométrie n'a pas excédé 428 millimètres. La moyenne nationale se situait à 620 millimètres. Cela fait un déficit hydrique d'environ 40 % à Tourouzelle. Cependant, j'ai consulté les données de Météo France qui indiquent que pour la période de recharge de la nappe (celle-ci s'effectue en principe de septembre à mars), de septembre 2022 à mars 2023, la pluviométrie n'a été que de 150 millimètres. Sachant que la pluviométrie efficace par rapport à la pluviométrie totale, c'est-à-dire la pluviométrie qui permet la recharge des nappes, n'est que de 20 % des précipitations. Tout le reste est consommé en ruissellement, en évapotranspiration ou par absorption par les plantes. Nous pouvons donc dire que sur la période de recharge de 2022-2023, il n'y a eu que 50 millimètres qui sont parvenus jusqu'à la nappe. Nous comprenons donc mieux pourquoi nous avons cette baisse conséquente que nous avons constatée cet été. D'autres facteurs ont aussi un impact là-dessus. C'est l'augmentation des prélèvements dans les puits en amont de Tourouzelle. Comme je l'indiquais, le puits est en aval de la plaine alluviale concernée, en particulier par le puits d'Homps dont la population est maintenant supérieure, en particulier en été.

Enfin, l'un des derniers facteurs est l'abandon de l'utilisation du canal d'irrigation gravitaire qui partait de l'étang de Jouarres et qui venait irriguer la plaine alluviale juste en amont du captage du puits de Tourouzelle et dont l'utilisation a été arrêtée par l'association d'irrigation qui l'utilisait. Je rappellerais que le même système d'irrigation au niveau de Puichéric intervient pour 60 % de l'alimentation de la nappe. Sur la plaine alluviale Tourouzelle, cela n'a jamais été chiffré, étudié. Nous pouvons penser que ce système d'irrigation gravitaire contribuait pour une partie (entre 30 % et 40 % minimum) à l'alimentation de la nappe.

En fin des années 80, la commune s'était intéressée à la recherche d'autres ressources, étant donné la vulnérabilité du puits communal de la Tuilerie. Des reconnaissances avaient été réalisées par forage de reconnaissance sur une formation des calcaires de Ventenac. Ce sont des calcaires aquifères, plus au nord-est de Tourouzelle, mais qui existent aussi sur Tourouzelle. Ce sont eux qui constituent la colline des Jeïches et qui existent dans le sud du village. Des forages de reconnaissance ont bien eu lieu. Le forage des Jeïches qui a reconnu ces calcaires jusqu'à une profondeur de 130 mètres et celui de la Boulandière au sud sur une profondeur de 80 mètres. Malheureusement, les essais de pompage quantitativement, ont été relativement satisfaisants. En revanche, du point de vue physico-chimique, les eaux n'étaient pas conformes aux normes de potabilité aussi bien sur le forage des Jeïches que sur celui de la Boulandière. Comme je l'ai indiqué, il existe des ressources plus pérennes et plus importantes au nord-est de Tourouzelle dans le synclinal de Pouzols-Minervois. Dans ce synclinal apparaissent des formations calcaires calcites qui sont très aquifères et qui sont connues déjà depuis de nombreuses années. Géologiquement, de nombreux forages ont déjà été réalisés et permettent d'alimenter cinq ou six communes, dont Pouzols, Paraza, Bize, Sainte-Valière. Toutes ces communes sont alimentées à partir de cet aquifère calcite dont l'alimentation se fait à partir du haut bassin versant de la Cesse. C'est-à-dire très en amont. Ce sont des eaux profondes captées entre environ 200 et 300 mètres de profondeur. Elles sont exemptes de toute trace de pollution. Les forages sont exploités à la fois pour l'eau potable et pour l'irrigation avec des débits pompés entre 140 et 220 mètres cubes par heure.

Je vous remercie de votre attention.

Serge MARRET, Maire de Tourouzelle

Merci, Jean-Paul. Je vais maintenant donner la parole à Madame BRODIEZ, de la DDTM qui représente le Directeur.

Concernant les questions que tu as posées, d'abord, nous nous sommes interrogés sur la nécessité ou non de faire intervenir la DDTM puisqu'elle n'est pas directement à l'origine des problèmes que nous rencontrons. Néanmoins, nous avons été interrogés pendant tout l'été sur les arrêtés préfectoraux qui ont été pris pour lutter contre la sécheresse et qui, dans bien des cas, nous sont apparus comme difficilement compréhensibles. Nous allons y revenir tout à l'heure. Autre question : comment fonctionne le soutien d'étiage de l'Aude ? Une question qui revient très souvent : pourquoi avoir autorisé l'irrigation de la vigne aussi tard dans la saison ? Certains m'ont dit que des vignes étaient encore irriguées la semaine dernière dans le secteur. D'où la question : quels contrôles ont été diligentés en 2023 ? Pour quels résultats ? Compte tenu du déficit que nous avons cette année, quelles dispositions en matière de contrôle faut-il prendre pour les années prochaines ? Pouvons-nous avoir un espoir de réouverture du canalet de Jouarres ? En effet, Jean-Paul vient de nous le dire, l'une des raisons, en dehors de la sécheresse, c'est la suppression de canalet qui est responsable de 30 % à 40 % des infiltrations d'eau et des apports d'eau dans la nappe. Pouvons-nous envisager de rouvrir ce canalet ? Dans quelles conditions ?

Voilà ce que nous attendons de vous, Madame BRODIEZ.

SECHERESSE 2023, MESURES PRISES

Ghislaine BRODIEZ, représentante de la DDTM

Pour tout vous dire, je n'ai pas noté toutes les interrogations de Monsieur Le Maire. Si je tente d'apporter des réponses détaillées à tous ces points, nous arriverons tard dans la soirée et les autres n'auront pas encore pris la parole.

MESURES PRISES AU PLAN DEPARTEMENTAL

Ghislaine BRODIEZ, représentante de la DDTM

Les éléments que vous aurez sont vraiment concentrés sur la crise de sécheresse par l'État, donc les mesures prises en période de sécheresse par le préfet de l'Aude pour répondre à un état de crise. Ce n'est pas de la gestion normale. C'est lorsque nous arrivons à une situation vraiment délicate. Vous aurez un certain nombre d'éléments.

Rapidement, pour compléter le propos précédent, je vous fais un état sur le cumul des précipitations que nous avons connues sur la saison hydrologique qui va du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023. À gauche, vous avez le cumul des précipitations. Vous pouvez voir que nous avons effectivement eu sur votre secteur autour de 400 millimètres de précipitations. C'est ce qui vous a été exposé tout à l'heure. Sur la carte de droite, vous avez le rapport à la normale, c'est-à-dire aux valeurs historiques, de cumul de précipitations. Nous sommes entre 50 % et 60 % des valeurs historiques de précipitations. Nous pouvons nous dire que nous sommes dans une situation de crise particulièrement aiguë cette année. C'est quand même une tendance que nous voyons se confirmer d'année en année. C'est-à-dire que chaque année, nous sommes sur des situations déficitaires qui s'aggravent chaque année. Par conséquent, nous pouvons nous poser la question de savoir si la situation de droite ne devient pas presque la norme. En tout cas, nous observons des anomalies de précipitations qui sont de plus en plus marquées. Oui, la situation est critique très nettement sur la partie est du département, beaucoup moins sur la partie ouest.

Les tendances de Météo France pour les prochains mois s'affichent comme plus chaudes que la normale pour les trois mois de septembre à novembre. Nous allons avoir une tendance en termes de précipitations, mais cela correspond à ce que nous observons. Il y a des secteurs qui connaissent de gros cumuls de précipitations (l'Hérault, par exemple). A contrario, d'autres presque pas. Cela se traduit par la situation que nous avons. C'est le réseau suivi par le département de l'Aude qui pourra en dire quelques mots. Globalement, l'état des nappes, notamment superficielles, est déficitaire partout dans l'Aude et parfois très significativement puisque nous avons 20 % des niveaux mesurés qui sont en dessous des minimas historiques. Cela dénote une tendance lourde. Il y a une inertie des nappes. Cela démontre une tendance de fond de baisse de l'hydrologie et de baisse de recharge des nappes.

Dans une situation de crise, nous sommes sur un bassin qui remonte, mais qui n'est pas à l'équilibre quantitatif. C'est-à-dire que nous avons des niveaux d'usages sur la ressource qui sont bien plus importants que la disponibilité réelle de l'hydrologie. Nous voyons aussi la baisse de l'hydrologie en lien avec la baisse des précipitations. Si nous arrivions structurellement, en revenant à l'équilibre théorique, nous serions en gestion de crise une année sur cinq. C'est ce que nous demandent les textes nationaux. Or, nous voyons que nous faisons de la gestion de crise tous les ans, ce qui, bien sûr, n'est pas satisfaisant. Nous avons donc mis en place un cadre sur la gestion de la sécheresse appliqué par le

préfet de l'Aude tout au long de l'été. Vous avez vu les arrêtés sécheresse tomber au fur et à mesure, quasiment toutes les semaines et normalement affichés en mairies. C'est plutôt là-dessus que je vais concentrer mon propos pour vous expliquer les différents points.

Effectivement, nous avons plusieurs niveaux de crise, c'est-à-dire d'application des restrictions d'usage de l'eau. Un premier niveau « Vigilance » où nous faisons de la communication. Nous appelons la population à modérer sa consommation. Quand je parle de la population, c'est au sens large. Cela concerne tous les usagers de l'eau.

Un niveau d'alerte où nous commençons à enclencher des restrictions sur tous les prélèvements d'eau non prioritaires : or des usages pour eau potable. Ce qui relève de la préservation de la sécurité publique et de l'eau potable sont bien sûr des usages prioritaires, mais ces restrictions portent sur tous les prélèvements non prioritaires avec l'objectif d'une réduction de 30 % du volume prélevé pour essayer d'être le plus équitable possible, tenir le plus longtemps possible dans la saison et satisfaire l'ensemble des usages tout en préservant le milieu aquatique. Ensuite, un niveau supplémentaire « alerte renforcée » avec une réduction de 50 % des prélèvements. Enfin, un niveau de crise qui peut aller jusqu'à 100 % d'arrêt des prélèvements sur certains secteurs. C'est le cadre général. Je vous fais grâce du tableau qui fait six pages détaillant toutes les mesures de restriction que vous devez avoir affichées parfois en mairie et qui peut être difficilement compréhensible par le citoyen. Il faut avoir en tête que les restrictions sont déclinées par usages. Il y a une première catégorie sur l'utilisation agricole et l'arrosage. Une deuxième porte sur le nettoyage, le lavage. Nous pouvons enlever un peu de salubrité publique. Un troisième sur les loisirs, un quatrième sur les installations industrielles, hydroélectricités, moulins et ouvrages en cours d'eau et un cinquième sur les rejets en milieu naturel et les usages en cours d'eau. Nous avons donc différents niveaux de vigilance et différentes déclinaisons des mesures de restriction. Tout cela se fait de façon zonée puisque nous suivons tout au long de l'été les débits des cours d'eau par grands secteurs. Par conséquent, sur chaque sortie de grand secteur, nous regardons les débits des grands cours d'eau et nous avons des crans qui passent au fur et à mesure. Cela explique que les mesures de restrictions ne sont pas homogènes à l'échelle du département de l'Aude. Nous avons assez classiquement la partie est du département qui est face à une situation critique beaucoup plus tôt en saison, alors qu'en général, sur la haute vallée, la situation hydrologique reste confortable ou correcte beaucoup plus longtemps. Je dis « en général » parce qu'il ne vous aura pas échappé que nous sommes aussi actuellement en crise sur les cours d'eau de la haute vallée. Nous avons des débits très faibles et une situation à sec qui sont généralisés sur à peu près tous les petits affluents du département. C'est une situation particulièrement critique cette année. Cela explique le petit rond sur votre secteur, que les préleveurs professionnels de votre commune sont soumis à différents niveaux de restrictions en fonction de leur localisation, c'est-à-dire en fonction de la ressource dans laquelle ils prélèvent. Cela décline par secteur le niveau qui va avec.

Nous avons une particularité pour les usages domestiques pour essayer d'avoir une visibilité possible : c'est que le niveau pour l'usage domestique est homogène à l'échelle de la commune. Ce qui fait référence est le niveau le plus critique qui s'applique sur la commune, quelle que soit finalement la ressource utilisée puisque l'idée est d'avoir une relative simplicité de compréhension. Nous ne pouvons pas dire que telle personne qui est située dans tel hameau n'a pas le droit d'arroser son potager parce qu'il est sur telle ressource et celui qui est à quelques rues de là va avoir le droit de le faire. Ce sont des éléments sur lesquels nous essayons d'être le plus clair possible, même si nous avons savons que parfois, c'est difficilement compris. Voilà un extrait du fameux grand tableau dont je vous ai parlé. Il détaille les irrigations et arrosages, l'irrigation agricole, les cultures, les productions maraîchères des particuliers parce qu'il faut maintenir un niveau d'irrigation suffisant sur les productions agraires sous peine de perdre la production. Les conditions de restriction vous sont

détaillées. À chaque que nous passons un cran dans l'été, nous émettons un arrêté. Nous savons que cet arrêté et ce grand tableau sont rarement lus par les citoyens. Il est difficilement compris. Nous avons donc essayé d'améliorer notre outil de communication. Vous avez sur la page internet des services de l'État dans l'Aude une carte interactive qui permet pour les particuliers ou pour les professionnels de trouver le niveau de crise qui concerne votre commune et cliquez sur les restrictions associées. Ce n'est pas forcément lisible parce que tout le secteur est en crise. Il y a plusieurs états. Il y a trois secteurs concernés. Quand il y a différents niveaux, c'est plus facilement lisible. Cette différenciation de niveaux en dehors de l'échelle communale, vraiment à l'échelle des masses d'eau, de la ressource concernée, s'applique pour les professionnels. C'est la carte destinée aux professionnels. Il y a deux cartes différentes qui permettent à chacun de s'y retrouver plus facilement. Pour les particuliers, nous avons également fait de petites fiches avec des pictos que nous avons transmises à tous les maires de l'Aude qui normalement doit être affiché en mairie pour que les citoyens comprennent un peu mieux ce qui était attendu à chacun des niveaux de restriction. Ce sont des outils récents. Il y a aussi des QR codes à scanner pour aller sur le site internet.

Je veux bien essayer de répondre rapidement sur les questions que vous avez posées au départ. Pourquoi autoriser les irrigations de la vigne ? C'est parce que dans le tableau, nous ne faisons pas la distinction entre les cultures agricoles. C'est-à-dire que nous avons des professionnels qui sont des professionnels agriculteurs. Tous ceux qui prélèvent ont des autorisations de prélèvement. Nous leur demandons de réduire leurs prélèvements à l'application de l'arrêté de sécheresse. Toutefois, nous ne ciblons pas, nous ne stigmatisons pas un usage par rapport à un autre. Les agriculteurs qui irriguent, en général, c'est qu'ils en ont besoin. Nous pouvons avoir un avis sur un certain nombre de questions. En tout cas, à l'échelle départementale, il n'y a pas cette distinction. Nous avons clairement une distinction sur le maraîchage, sur un certain nombre d'usages particuliers qui nécessitent une alimentation plus soutenue et sur lesquelles il y a une vraie perte de production ou un vrai risque de production, là, nous soutenons ces activités agricoles qui permettent à chacun de se nourrir d'aliments de bonne qualité à proximité. Ensuite, il n'y a pas de différenciation entre les cultures agricoles. C'est le monde agricole qui s'organise pour réduire ces prélèvements.

Pourquoi une autorisation d'arroser la vigne si tard ? Effectivement, historiquement, les textes nationaux interdisaient l'autorisation à partir du 15 août. Nous le voyons sur notre territoire, le climat change. Les cépages implantés ont changé. Les techniques de production changent. Les techniques culturales évoluent. Ce n'est pas une autorisation donnée par le préfet. Ce sont des textes nationaux qui ont changé et qui ont permis effectivement de libérer cette contrainte et permis l'autorisation d'irriguer la vigne sans limites de durée. Oui, les systèmes changent, nous le voyons bien. Les contextes hydrologique et climatique changent. Du coup, les pratiques aussi. Effectivement, là où cela devient compliqué à gérer pour tout le monde, c'est lorsque nous voyons que tout le monde a plus besoin d'eau. Cela met encore plus en tension une ressource qui est déjà très limitée et sur laquelle nous connaissons les grosses difficultés.

Ensuite, sur la réouverture, nous en avons déjà parlé. Cela pose des difficultés techniques et hydrologiques en termes de volumes. C'est-à-dire qu'il s'agirait d'aller recharger des nappes avec des volumes que, pour l'instant, nous n'avons pas. Jouarres est à sec. Le canal du Midi est alimenté par des prélèvements qui viennent aussi de secteurs qui sont en très forte tension. Il semble que cela reste très compliqué techniquement. Ce n'est même pas une question réglementaire. C'est vraiment une question de pertinence de fonctionnement.

Je m'arrête pour l'instant.

Serge MARRET, Maire de Tourouzelle

Nous allons terminer la présentation de cette première partie. Ensuite, les uns et les autres pourront répondre aux différentes questions, y compris celles qui concernent la DDTM. L'intervenant suivant est Sébastien SABATIER qui va vous présenter les différentes mesures prises depuis fin juin, début juillet par le conseil municipal.

MESURES PRISES AU PLAN LOCAL

1. Par le conseil municipal

Sébastien SABATIER

Je vais retracer rapidement les différentes mesures mises en place cet été avec les différentes étapes. Sur la commune et un point sur le réseau.

Le pilote a démarré début juillet. Nous nous sommes aperçus que le niveau du puits avait fortement chuté en très peu de temps. Cela a entraîné une coupure du système automatique qui gère la station de pompage. Ce qui a entraîné tout de suite une forte baisse du niveau du château d'eau, entraînant des coupures d'eau sur la commune. À partir de là, dans un premier temps, le niveau était assez élevé par rapport à aujourd'hui. Nous avons jonglé d'abord avec les réglages des bornes de sécurité pour pouvoir continuer à pomper, bien que nous ayons quand même laissé une coupure journalière le matin et les après-midis. Sur le conseil du département et de divers intervenants, nous avons annulé ces coupures parce que ce n'est pas bon pour le réseau, il est vieillissant. Cela provoque des coups de bélier dans les canalisations et des risques de rupture. Nous avons repris une distribution normale en sachant que nous arriverons très certainement à de nouveaux problèmes puisque la grosse consommation arrive avec la saison des vendanges. Nous savons qu'en cette période, nous avons 20 à 30 % de consommation en plus journalière. Nous nous doutions donc que nous aurions certainement des problèmes et cela a été le cas. Le 24 août, début des vendanges. La Cave Coopérative en particulière avait déjà démarré par une période de préparation de leur matériel. Le puits a commencé à baisser. Dès que les vendanges ont démarré, avec le nettoyage de tout le matériel, des machines à vendanger, nous avons eu un gros pic de consommation et le puits a lâché. Nous avons de nouveau soucis de sécurité. Le niveau étant très bas, nous n'avons pas eu d'autre choix que de nous rapprocher de divers intervenants pour essayer de trouver une solution en amont. À partir de cette date, nous avons commencé à acheminer de l'eau par camion-citerne. Nous sommes passés d'une livraison cinq jours par semaine dans un premier temps avec une possibilité d'ajouter le samedi et le dimanche. Ce sont entre huit et neuf rotations par jour, ce qui représente à peu près 90 mètres cubes d'eau. Nous complétions avec le puits puisque nous consommons au-delà de ces 90 mètres cubes par jour. En période de vendanges, nous arrivons à monter à 140 voire 180 mètres cubes journaliers. Une des premières choses nous avons essayé de réduire de ces consommations. Cela a été l'arrêt des machines à vendanger au niveau de la coopérative. Il y a une aire de lavage et nous utilisons l'eau potable du village. Nous avons estimé entre 15 et 20 mètres cubes de consommation juste pour laver les machines à vendanger. Il a donc été convenu avec eux et je les en remercie, car ils ont pris des risques (c'est une infraction. Nous avons normalement obligation de laver ces machines avec de l'eau potable, mais nous l'avons fait avec l'eau des bassins qui était encore en fonctionnement. Tout le temps de la campagne pour pouvoir nettoyer ces machines et ne pas utiliser de l'eau potable. 140 mètres cubes journaliers. Nous avons réussi à tenir tout le mois de septembre de cette façon. Par souci d'économie, parce qu'il faut savoir que chaque livraison coûte 1 000 euros HT. Cela va très vite quand nous faisons les comptes.

Dès que les vendanges étaient terminées, nous avons essayé de réduire les livraisons journalières d'eau à trois jours par semaine de livraison et nous avons essayé de compléter avec le puits en faisant des pompages. L'automatique ne pouvait pas fonctionner. Cela a malheureusement été un échec. Vous avez pu le constater ces derniers jours puisque nous avons dû refaire appel à Véolia qui est la société de transport pour repasser les livraisons d'eau à six jours par semaine parce que malheureusement, le puits n'arrive pas à tenir face à la forte demande journalière. Nous sommes donc repassés sur six livraisons par semaine. Nous avons réussi à revenir sur un rythme un peu plus correct avec moins de problèmes cette semaine au niveau des manques d'eau.

Voilà pour les grandes lignes de cet épisode. Camion-citerne 96 mètres cubes par jour sur six jours par semaine. Nous sommes passés à cinq, puis à trois et de nouveau à six jours par semaine. Il a été effectué un curage du puits le 29 août. ... de même début juillet dès les premiers problèmes. Nous avons pensé qu'il s'agissait peut-être d'un problème de drainage, car cela n'avait jamais été fait depuis la création du puits en 1955, de mémoire, de tous les employés communaux avec qui nous avons pu discuter, n'avait été fait. En fait, autant le premier que le second se sont avérés infructueux puisque nous étions sur le fond du puits. Il y avait très peu de limons. Cela n'a pas permis d'amener plus d'eau.

En parallèle, quand nous avons vu cette problématique perdurer, nous avons essayé de rechercher le forage des Jeiches en fin du mois d'août. Ce dernier a été trouvé et dans la foulée, nous avons démarré les essais avec la société Véolia. Nous avons mis en place une pompe avec des essais sur une semaine. De plus, nous avons procédé à une inspection et suppression de fuites de fin août à septembre. En effet, nous nous sommes aperçus qu'il y avait une consommation entre minuit et six heures du matin qui était aux alentours de 2,5 mètres cubes par heure, ce qui était quand même assez conséquent par rapport à la norme. Nous avons trouvé quelques fuites. Trois quatre ont été réparées. Cela nous a permis de passer à 1,5 mètre cube par heure. Ce n'est quand même pas négligeable sur 24 heures. Cela commence à faire.

Nous avons également essayé de communiquer au mieux ces informations. Nous avons communiqué de façon régulière à la population pour les sensibiliser aux économies d'eau. Nous étions aussi en contact avec des administrations concernées.

Pour en revenir au forage des Jeiches, il y a eu un essai de pompage et de prélèvement. Nous avons fait une batterie d'analyses pour évaluer la qualité de l'eau. Nous avons eu un rapport de l'hydrogéologue le 3 octobre. En parallèle de cet essai, nous avons fait aussi une demande de subvention auprès du Département et de l'Agence de l'eau en septembre. Il faudrait traiter cette eau.

Serge MARRET, Maire de Tourouzelle

Avant l'intervention de Monsieur SANTAMARIA, Monsieur LE GOFF et Monsieur ROUS de la société Véolia vont pouvoir apporter des compléments d'information aux propos de Sébastien.

2. Compléments apportés par Véolia

Monsieur LE GOFF, Société Véolia

Bonjour à tous.

Effectivement, Sébastien a bien présenté l'ensemble du déroulé. Nous avons été contactés par Monsieur Le Maire le 23 août pour trouver une solution assez rapide. Le premier camion est arrivé le

24 à la suite des échanges. Lézignan nous permettait de venir faire les compléments et de faire venir l'eau de Lézignan. Ensuite, nous avons installé des enregistreurs. C'est là que nous avons vu que nous étions à 2,5. Multiplié par 24 heures, calcul 60m3 partent. Cela a été réparé. Je crois que la dernière a été réparée aujourd'hui. Il y en a eu quatre fuites réparées, ce qui permet de descendre à 1,5. Après, avec la société slbemea qui a regardé s'il y avait des solutions sur le puits curer. Nous avons essayé, mais nous n'avons pas réussi. Ensuite ont suivi les travaux de recherche de modification de l'ancien forage de 1989. Les essais de pompages ont été plutôt positifs, mais avec des aspects qualitatifs plutôt négatifs. Par suite de cela, nous avons proposé une solution pour traiter ce type de pollution de sulfate sachant qu'il faut une validation des services de l'État.

Serge MARRET, Maire de Tourouzelle

Simplement, avant de donner la parole à Laurent SANTAMARIA, je voulais évoquer le problème des fuites pour vous montrer l'état de vétusté du réseau communal. Je voulais simplement vous dire que la fuite qu'il y avait à la place de l'Occitanie en haut de la rue du porche est un té qui concernait des tuyauteries de trois natures différentes et de trois diamètres différents. Cela illustre bien, il me semble, l'état du réseau.

La deuxième chose, Sébastien l'a dit, c'est grâce à l'intervention du maire de Lézignan qui ne nous a pas fait payer l'eau que nous avons pu jusqu'à présent assumer financièrement le transport de l'eau et vous fournir de l'eau. Nous verrons et Patrick en parlera tout à l'heure.

Monsieur LE GOFF, Société Véolia

Pour préciser, nous sommes rendus depuis le mois d'août à plus de 3 500 mètres cubes d'eau qui ont été transférés. Ce n'est pas rien.

3. Compléments apportés par l'expert hydrogéologue

Laurent SANTAMARIA, hydrogéologue — slbemea

Je vais vous parler rapidement des pompages d'essai qui ont été réalisés sur le forage des Jeiches. Cet ancien forage qui date de 1989 a été retrouvé fin août par la collectivité. Pour vous expliquer qui nous sommes, nous sommes un petit bureau d'études indépendant situé à Narbonne. Nous intervenons à la demande de Véolia pour le compte de la mairie de Tourouzelle.

Ce forage, vous le connaissez sans doute tous maintenant. Il se situe au-dessus de la salle, sur la plateforme juste au-dessus. C'est un forage effectué en reconnaissance, c'est-à-dire qu'il n'est pas tubé de manière définitive.

En tout cas, tel que nous le connaissons, il aurait une profondeur de 130 mètres et un prétubage en tête de 40 mètres. En réalité, quand nous l'avons mesuré, il mesure 26 mètres de profondeur. Il est donc partiellement remblayé. Néanmoins, la collectivité et Véolia nous ont quand même demandé de le tester.

Je vais passer rapidement le contexte hydrogéologique, car Jean-Paul BOUSQUET l'a très bien expliqué. Je vais juste ajouter un élément important en relation avec la qualité de l'eau souterraine. Les calcaires

de Ventenac sont des calcaires lacustres et palustres avec des intercalations de marnes qui contiennent du gypse. Cela explique la présence des sulfates. Leurs présences dans l'eau souterraine ont une origine géologique naturelle.

Les moyens mis en œuvre, vous avez compris que pour faire un pompage d'essai, cela porte bien son nom. Pour essayer, nous mettons une pompe, un pompeur. Nous mettons des sondes pour mesurer l'eau et nous enregistrons le tout. À la fin, nous faisons les analyses.

Le pompage d'essai se déroule en deux parties. Le pompage d'essai par palier permet de définir les limites d'exploitation. Pour définir le débit d'exploitation, nous allons pomper à différents débits et nous allons mesurer les rabattements induits, ce qui permet de caractériser les pertes de charge linéaires et les pertes de charge qui font état du degré de colmatage et de production de l'ouvrage. Ce forage nous a permis de constater qu'il avait un débit d'exploitation proche de 12 mètres cubes heure avec un rabattement induit de seulement 30 centimètres. C'est un forage de reconnaissance qui n'est pas tubé, mais qui produit quand même très bien.

Les pompages d'essai de longue durée permettent d'apprécier les caractéristiques hydrodynamiques de l'aquifère : perméabilité, transmissibilité. C'est se donner une idée de la manière dont circulent les eaux souterraines. Nous avons une transmissibilité qui est à 10^{-3} mètres carrés par seconde. C'est un classique pour ce type d'aquifère. Il est important d'avoir en tête que le niveau statique, donc le niveau d'entourage ne se situe qu'à huit mètres de profondeur.

Ensuite, nous avons effectué une simulation d'exploitation avec un logiciel piloté par la DDTM qui nous permettait de voir quel pourrait être l'évolution dans le forage sur différentes périodes de pompage. Nous nous sommes calés sur 15 heures par jour parce que 15 heures à 12 m³ par heure, si ma mémoire est bonne, nous devons être à 180 m³ par jour. Nous avons effectué ces simulations pour un mois, trois et six mois.

En résumé, nous avons des rabattements induits d'ancrage en comptant 15 heures par jour à 12 mètres cubes par heure qui sont inférieurs à deux mètres. Cela reste très faible. Nous avons donc sous les pieds un aquifère très producteur.

Le plus important : les analyses. Ces pompages sans cesse servent aussi à stimuler l'aquifère pendant 48 heures et voir s'il y a toujours des sulfates comme il y avait il y a 40 ans. Malheureusement, le constat a été de voir que nous avons toujours 990 milligrammes par litre de sulfates, sachant que la norme est à 250. Nous sommes donc quatre fois supérieurs à la norme. Ce sont des sulfates dus à la dissolution du gypse dans les eaux souterraines. Étonnamment, c'est naturel. Ce n'est pas une pollution en cours.

Les conclusions et perspectives que nous pouvions avancer étaient de se dire de mettre en place une unité de traitement fixe ou mobile pour pouvoir utiliser ce forage. Cela sous-entend bien sûr d'effectuer des travaux sur ce forage (le nettoyer, l'équiper, le développer). Ce n'est pas juste placer une pompe au fond du forage et s'en servir. La deuxième option consisterait à se diriger vers la recherche d'une autre ressource d'eau en aval, mais en amont du seuil de Tourouzelle où la nappe semble mieux alimentée que là où se situe votre puits de la Tuilerie. Il est possible de penser à la connexion sur un réseau extérieur. C'est une solution quand même satisfaisante. Enfin, se tourner vers la recherche d'eau dans les calcaires de Ventenac, mais sur un autre secteur où nous serions moins « contaminés » par les intercalations de marnes à gypse et donc avec l'espérance d'avoir moins de sulfates.

Merci, Monsieur SANTAMARIA. Avant de donner la parole à Madame Dominique MESTRE-PUJOL qui représente l'ARS puisqu'elle en est la directrice adjointe à l'échelon de l'Aude, je voulais d'abord préciser nos attentes. En effet, vous l'avez vu, Monsieur SANTAMARIA nous a dit qu'il y a des teneurs en sulfates quatre fois supérieures à la norme. Pouvons-nous l'utiliser, même de manière temporaire ? Sachant que nous avons des eaux commercialisées (Hépar, Contrex ou autre) qui dépassent largement le seuil des 1 000 milligrammes par litre ? Y a-t-il une solution ? Devons-nous obligatoirement faire un traitement pour éliminer les sulfates dont le coût fait peur ? 90 % de l'eau que nous utilisons ne sert pas à la boisson, mais sert à l'hygiène ou autre. Pouvons-nous l'utiliser telle quelle en distribuant de l'eau en bouteille pour ceux qui le souhaiteraient ? Voilà nos questions, Madame MESTRE-PUJOL.

4. Position de l'ARS

Merci. Bonsoir à tous.

Je n'ai pas prévu de diaporama puisque je me doutais des questions que Monsieur Le Maire allait poser. Je vais essayer de répondre assez directement.

Ce forage a le mérite d'exister. Nous avons vu qu'il a des débits assez importants. Il pourrait donc, en termes quantitatifs, répondre à certains besoins. Le problème est effectivement ses teneurs en sulfates qui sont très importantes et qui ne respectent pas les normes de potabilité. Une eau, pour pouvoir être mise dans un réseau d'eau potable, doit faire l'objet d'une autorisation. Je reviendrais un peu sur les propos de Jean-Paul qui indiquait que le puits de la Tuilerie n'avait pas d'autorisation. En fait, il a une autorisation très ancienne qui date de 1957. C'étaient les DUT que nous prenions à l'époque. C'est-à-dire que nous autorisions certains débits avec une protection qui était ce qu'elle était, mais qui n'était pas très fiable. D'où le fait que nous ayons redemandé un avis dans les années 2000 pour savoir s'il était possible d'envisager de poursuivre l'exploitation de ce puits en le protégeant réglementairement. Toutefois, la conclusion a été de passer à une autre ressource. Tout cela pour vous dire qu'effectivement, une eau, dans un réseau, doit être autorisée.

Pour le forage de Jeiches, nous pourrions l'envisager. Il y a deux types d'autorisations : une autorisation provisoire que nous pouvons donner sous certaines conditions. D'une part, il faut que la commune ait prouvé être dans un besoin d'urgence. Je crois que vous en avez fait la démonstration. Vous avez quasiment été à un point de rupture. D'autre part, il faut que l'ARS qui, dans ce dossier agit pour le préfet, s'assure que l'eau ne nuise pas à la santé des consommateurs. C'est quelque chose de vraiment impératif. L'eau ne doit pas nuire à la santé des consommateurs. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela signifie que l'eau doit respecter certaines normes. Pour les sulfates, c'est un paramètre un peu particulier. Nous pouvons dire que ce n'est pas toxique. Ce n'est pas indésirable. C'est quelque chose de naturel. Néanmoins, pour ce paramètre, le législateur a pris deux types de normes. Il a fixé une norme sur le brut qui est de 250 milligrammes par litre et une norme en distribution. Ce n'est pas une norme à proprement parler, mais plutôt une référence de qualité. La nuance est un peu complexe. Il a fixé cette limite de qualité sur l'eau brute parce que nous savons que les sulfates sont assez durs à traiter. De nos jours, bien sûr, il y a des procédés techniques qui permettent cela. Ensuite, cela reste un problème de coût par rapport aux possibilités de la commune. Le législateur a donc fixé le taux assez bas en disant qu'une eau ne doit normalement pas avoir de sulfate parce que c'est difficile à

traiter pour atteindre un seuil qui la rend consommable. En distribution, nous avons une tolérance. C'est-à-dire que l'OMS a fixé un seuil qui n'est pas à 250, mais qui est à 500. Par conséquent, si nous buvons une eau qui ne dépasse pas les 500 milligrammes, il n'y aura pas forcément d'impact direct sur la santé des consommateurs. Si nous dépassons les 500 milligrammes, il faudra faire des restrictions d'usage. Les personnes sensibles ne pourront pas la consommer. Je rappelle que les sulfates ont un effet laxatif et diurétique. Les personnes âgées évidemment ne pourront pas la consommer. Les enfants en bas âge non plus. Toutes les personnes qui ont une sensibilité particulière ne pourront pas consommer cette eau.

Sur le forage de Jeiches, vous voyez que nous ne pouvons envisager une autorisation, qu'elle soit provisoire ou plus définitive, que si ce problème des sulfates est résolu. Il y a deux façons de le résoudre. Il y a effectivement le traitement ou la dilution. La dilution pourrait être envisagée, mais cela suppose une réflexion au niveau hydraulique. En fait, il faut que les eaux arrivent dans le même réservoir pour assurer une dilution qui soit acceptable. Cela se chiffre. Par exemple, vous avez une commune qui a fait les calculs et qui s'est rendu compte que pour arriver aux normes, il faudrait une dilution tellement importante alors que nous n'avons justement pas l'eau. Nous utilisons cette ressource puisque nous n'avons plus la ressource communale. Cela ne pouvait pas être envisagé. La solution du traitement peut éventuellement apporter une solution. Cela dépend des possibilités économiques de la commune. Comme Monsieur Le Maire l'a rappelé, ce sont quand même des traitements très onéreux.

Voilà ce que je pouvais dire. Je ne sais pas si cela répond à vos attentes. Je reste disponible si vous avez d'autres questions ou si vous voulez des précisions.

Serge MARRET, Maire de Tourouzelle

Il y aura sûrement des questions tout à l'heure lorsque nous aurons ouvert le débat. Tout d'abord, je voudrais donner la parole à Patrick CÉLERIER, adjoint au maire, qui, à partir des éléments dont nous disposons, notamment le coût du transport et celui d'une éventuelle nanofiltration va nous apporter des éléments avec le surplus que cela induit par rapport au prix du mètre cube actuel.

CONSEQUENCES FINANCIERES

Patrick CÉLERIER, adjoint au maire

Les coûts sont très importants. Le curage du puits : 735 euros. Ensuite, nous avons les essais de pompages : 12 820 euros. Nous avons prévu que les livraisons d'eau continueront jusqu'au 31 décembre, nous n'aurons pas d'autres solutions. Par conséquent, à raison de 15 000 euros, cela fera 90 000 euros d'ici le 31 décembre. Nous aurons donc un coût de 141 989 euros sur environ quatre mois. À défaut d'aides sollicitées auprès des partenaires, nous avons décidé avec Serge de demander au conseil lundi une augmentation de l'eau pour compenser ces 141 000 euros. En un an, cela représente une augmentation de 5,12 euros du mètre cube. Lissé sur deux ans, cela fait 2,56 ou sur trois ans, 1,70. C'est quelque chose que nous allons décider lundi.

Pour l'avenir, quand ces citernes seront terminées, il y a la possibilité de ce forage qui coûte 365 341 euros. Avec un emprunt sur 20 ans, si nous étions aidés par le Département et l'Agence de l'eau à la hauteur maximale de 80 %, cela nous ferait une augmentation du prix du mètre cube de 0,1 et à défaut, si nous devons tout financer nous-mêmes, cela ferait une augmentation de 1,04 le mètre cube. Le mètre cube est actuellement à 3,60. Voilà ce que je voulais vous annoncer.

Serge MARRET, Maire de Tourouzelle

Vous comprenez bien que compte tenu de ces augmentations calculées sur le prix du mètre cube, nous avons sollicité une subvention exceptionnelle au Conseil Départemental. La réponse qui nous a été faite jusqu'à présent a été de dire qu'il n'y aurait pas de subvention pour le transport. Nous verrons bien. Nous aurons peut-être une bonne nouvelle ce soir. Sinon, l'Agence de l'eau, c'est à peu près la même chose. Toutefois, les uns et les autres vont pouvoir nous dire comment mieux nous accompagner.

SUBVENTIONS FINANCIERES

Éric ANDRÉ, représentant de l'Agence de l'eau RMC

Bonsoir.

L'agence de l'eau est un organisme public qui accompagne les communes en eau potable et assainissement. L'Agence aide en priorité dans le cadre de la solidarité de territoire urbain-rural. C'est-à-dire que nous aidons une commune située sur un territoire situé en zone de revitalisation rurale. Ce qui fait que nous pouvons mieux aider ces communes pour qu'elles améliorent les réseaux d'eau potable et assainissement.

Le type d'aide que nous pouvons apporter est sur toute la protection de la ressource et dont la réparation de fuite sur le réseau. Tourouzelle a un bon rendement de réseau qui est de 77 % l'an dernier. Il est illusoire de croire que nous pouvons atteindre les 100 %. Au national, c'est 85 %. En étant à 77 %, c'est un bon rendement de réseau. Nous pouvons dire que... aide Monsieur le Maire, département 80 % d'aides publiques.

Nous avons des conditions pour accompagner une commune. C'est le prix de l'eau qui doit être supérieur à un euro le mètre cube. Nous avons vu qu'il n'y a pas de problème sur ce point. C'est-à-dire que nous avons un schéma ...

Nous accompagnons également pour réparer les fuites sur le réseau. Nous accompagnons la commune jusqu'à ce qu'elle atteigne les ... de rendement. Nous estimons que c'est un bon rendement de réseau.

L'agence de l'eau, depuis le début de cette année, est consciente du problème de la commune de Tourouzelle. Ce n'est la seule, malheureusement. Nous nous rendons compte que depuis 2022, beaucoup de communes sont en pénuries d'eau. Nous avons lancé un appel à projets cette année pour accompagner les communes pour sécuriser l'eau potable. C'est 50 %. Il y a deux sessions. L'une est passée pour cette année. Il fallait déposer les dossiers avant octobre 2023. Il y a une deuxième session où il faut déposer avant le 15 mai 2024. Comme l'a dit Monsieur SABATIER, nous avons reçu la demande d'aide de la commune. Évidemment, pour accompagner la commune, il faut toutes les

autorisations réglementaires et que l'État ait autorisé le paiement et le traitement pour que nous puissions effectuer un accompagnement.

Serge MARRET, Maire de Tourouzelle

Merci, Monsieur ANDRÉ.

Valérie DUMONTET, Conseillère Départementale

Nous pouvons déjà dire une chose ce soir. Serge MARRET, le Maire et son conseil municipal, ont réussi une sacrée mobilisation générale pour l'eau sur la commune. Non seulement vous êtes nombreux dans la salle, mais en plus, ils ont réussi à mobiliser une brochette de techniciens et d'organisations. Je pense que là, nous avons une bonne vision globale de tous les acteurs, organisations, instituts, organismes qui agissent et qui ont pu avoir une action dans ce domaine. Avec Sébastien GASPARIINI qui répondra plus précisément à la question des financements telle qu'elle est posée, nous avons été alertés et mobilisés par le maire et le conseil municipal il y a quelque temps. En tant que conseillers départementaux du territoire, nous avons à notre tour mobilisé le Département, car nous n'avons pas toutes les réponses. En tout cas, nous savons une chose. Nous ne pouvons pas rester sans rien faire et les bras ballant quand une population risque de manquer d'eau et quand une commune appelle à l'aide pour dire qu'elle est dans la panade. « Nous allons devoir couper l'eau. L'eau, c'est la vie. Comment allons-nous faire ? »

Nous nous sommes vus quelques fois, un peu plus la semaine dernière. Nous avons engagé deux fronts de réponses. Un front d'urgence. C'est ce que va expliquer Sébastien sur, concrètement, à très court terme et en urgence, qu'est-ce que nous pouvons faire pour éviter que la population de Tourouzelle ne puisse plus vivre ? Que pouvons-nous faire en urgence et en transition le temps de mettre en place des solutions plus pérennes qui ont été abordées par certains intervenants. Avec Sébastien, nous allons plutôt intervenir sur ce que nous pouvons faire dans l'urgence. Ensuite, il y aura une prise de parole à deux voix entre Catherine LUCIANI, la directrice générale adjointe du Département avec Laurent AYMARD de Réseau11. Ils présenteront des solutions un peu plus pérennes.

Sébastien GASPARIINI, Conseiller Départemental

Bonsoir à toutes et à tous. Effectivement, c'est une réunion importante. J'ai compris que nos réponses sont attendues.

Je vais essayer d'être à la hauteur des attentes, même si nous ne sommes pas là pour faire des promesses que nous ne pourrions pas tenir. Fonctionnement sur ce qui va être dit ce soir.

Plusieurs choses et ensuite sur les perspectives parce qu'il faudra y passer une fois que nous aurons solutionné autant que possible l'urgence. Il faut tracer les perspectives. En effet, comme cela a été dit par les différents interlocuteurs, la problématique de l'eau est actuelle, mais elle va aller en s'aggravant. Les conditions météorologiques ont été évoquées. Je ne vais pas y revenir. La raréfaction de l'eau ne va pas aller en s'améliorant. Il faut donc trouver des systèmes efficaces de sécurisation. Cela fera l'objet d'autres débats.

Je démarre par un point sur les compétences. La distribution de l'eau relève de la commune. Le partage de l'eau et la distribution de l'eau appartiennent à la commune. À partir de 2026, ce sera

l'intercommunalité. Au Département, nous n'avons pas de compétence particulière dans le domaine de l'eau, si ce n'est que de venir accompagner les communes lorsqu'elles portent des projets d'investissements, comme nous le faisons dans le cadre d'autres projets. Ne serait-ce que sur l'eau, puisqu'il y a des projets de réhabilitations des forages sur lesquels il y a les réseaux qui doivent être refaits. Le Département vient donc accompagner la commune à hauteur de travaux pour cela. Il y a des travaux qui doivent être faits puisque j'ai cru comprendre qu'il y avait quand même une problématique de réseau parce que lorsque nous voyons les volumes consommés, c'est quand même assez élevé, même si vous avez travaillé sur la recherche de fuite et leurs réparations. Il me semble qu'il y a quand même un travail assez important à effectuer, mais vous vous êtes déjà engagés sur ce chemin. Le Département viendra pour la partie investissements sur le projet s'il est validé par les autorités compétentes exposées par l'ARS. Il faut avoir les autorisations de pompage et validation de l'ARS. Nous viendrons vous accompagner sur votre projet d'investissement en complément de l'Agence de l'eau. Avec les deux entités que vous avez réunies, vous serez sur les niveaux que vous avez évoqués, à savoir à 80 %. Si les autorités compétentes accordent l'autorisation de ce forage, nous viendrons sur cette partie, comme nous le faisons tout le temps. Il n'y a pas de problème là-dessus.

Je reviens sur l'aide que vous avez sollicitée sur la partie fonctionnement. Vous le savez, le Département n'intervient pas sur le fonctionnement. Normalement, le prix de l'eau doit venir équilibrer le coût de fonctionnement d'une commune doit être répercuté sur les administrés pour venir équilibrer la distribution d'eau, sauf situation exceptionnelle comme dans laquelle vous êtes. Il y a eu des projections effectuées sur la répercussion du prix de l'eau, il faut arrêter la fuite en avant.

Nous avons voté en conseil départemental pas plus tard que le 29 septembre dans le cadre de ce qui sera présenté tout à l'heure, notre adhésion à Réseau11 pour passer ... qui seront plutôt sur le moyen et le long terme, une enveloppe d'urgence pour l'achat d'un camion. Ce que nous pouvons d'ores et déjà faire, c'est nous engager à mettre à disposition gracieusement pour assurer les livraisons. Si vous avez toujours (je l'espère) la possibilité de vous fournir auprès de la ville de Lézignan en eau, nous pouvons assurer gratuitement les rotations. Cela permettra de stopper les coûts de fonctionnement qui sont en train de monter. Nous allons le définir. Nous verrons cela avec le service. Nous avons voté cela le 29 septembre. Nous avons donné l'autorisation et dès que possible, nous mettrons à disposition gratuitement ces installations. Cela permettra d'arrêter les surcoûts de fonctionnement.

Serge MARRET, Maire de Tourouzelle

Merci, Sébastien, pour cette excellente nouvelle puisque c'est, au bas mot, une économie que nous pourrons faire d'au moins 80 000 euros (30 000 euros par mois).

Nous en avons terminé avec cette première partie.

ECHANGE AVEC LA SALLE

Un participant de la salle

Concernant le coût de la filtration, il y en a pour 365 000 euros. En attendant que nous puissions la mettre en service, pouvons-nous quand même distribuer l'eau, quitte à distribuer de l'eau en bouteille pour l'alimentation. C'est l'ARS qui pourrait répondre.

Dominique MESTRE-PUJOL, ARS

Je pensais avoir été assez claire. Nous ne pouvons pas mettre en service un forage qui va délivrer de l'eau à la commune à presque 1 000 milligrammes de sulfates par litre. Tant que le forage n'est pas traité, nous ne pourrions pas autoriser ce forage pour le réseau d'eau potable pour la commune.

Un participant de la salle

C'est la loi, mais typiquement, au niveau de l'OMS, la norme a été définie à 500 milligrammes. Nous n'avons pas vraiment de certitudes sur l'impact sur la santé. Par conséquent, pourquoi ne pas distribuer l'eau, pour pouvoir subvenir aux besoins de la population et fournir de l'eau en bouteille pour l'alimentation ?

Dominique MESTRE-PUJOL, ARS

Ce que vous ne comprenez pas, c'est que nous ne sommes pas à 500 milligrammes. Nous sommes à plus du double. Nous sommes à plus de 1 000 milligrammes par litre. Ensuite, le maire ne peut pas prendre la responsabilité de délivrer de l'eau qui a des effets sur la santé de la population avec de telles valeurs. Vous avez des personnes que l'effet laxatif un peu trop brutal, peuvent se retourner contre le maire. Ce n'est pas possible de prendre la responsabilité, surtout pour un problème sanitaire. Je pense que vous avez aussi une école. Il n'est pas envisageable de délivrer une eau avec autant de sulfates. Sans compter que les eaux avec ces teneurs sont très corrosives. Au regard de l'état de votre réseau, cela peut aggraver les problèmes de vétusté de votre réseau.

Un participant de la salle

Il faudrait au minimum une autorisation définitive. Sans autorisation définitive de pompage, nous ne pouvons pas investir 400 000 euros.

Dominique MESTRE-PUJOL, ARS

Tout à fait. De toute façon, l'autorisation provisoire, c'est donner pour six mois renouvelables une fois maximum. Ici, ce serait pour un an. Sachant que vous, quelle que soit la solution que vous adoptiez, que ce soit la recherche de nouvelle ressource ou le recaptage du puits, cela vous prendra plus d'une année. Il faut donc partir sur une autorisation définitive qui suppose de constituer un dossier. Nous avons déjà de nombreux éléments. Toutefois, l'un des points importants, c'est que nous serons amenés à demander l'avis d'un hydrogéologue qui définira si la protection de ce forage est possible. Il faut donc déjà s'assurer de cela. Effectivement, la connexion du forage sera possible. À ce moment-là, nous pourrions partir sur une autorisation définitive.

Un participant de la salle

Ce serait plus compliqué.

Dominique MESTRE-PUJOL, ARS

En effet, les risques ne sont pas les mêmes.

Un participant de la salle

Concernant le surcoût que vous avez présenté, en réalité c'est tout simplement que chacun participe, je le comprends. Néanmoins, il y a quand même de gros utilisateurs par rapport à l'utilisateur moyen. Je pense qu'il serait quand même intéressant de faire le discernement avec ceux qui consomment beaucoup. Nous n'allons pas nous mentir, c'est quand même l'industrie et eux, financent quand même plus que le citoyen lambda.

Un participant de la salle

C'est une augmentation au mètre cube donc forcément, les gros consommateurs paieront plus.

Un participant de la salle

Je repose ma question. En réalité, c'est tout simplement faire payer ceux qui consomment beaucoup plus d'eau que la moyenne, qui participent et contribuent plus. C'est-à-dire que si nous devons payer cinq euros de plus, ce serait 10 euros de plus, pour faire simple. C'est à étudier.

Un participant de la salle

Je ne crois pas qu'il y ait de très gros consommateurs industriels ici.

Un participant de la salle

Pour les particuliers, il y a d'énormes disparités. Vous avez des personnes qui consomment très peu. Sur un semestre, ils vont consommer entre 55 et 60 mètres cubes (base d'un foyer de 4 personnes). Un autre foyer identique va consommer 80 à 90 mètres cubes. Ce sont des façons de vivre et de consommer. Nous ne pouvons pas gérer, hormis par le prix.

Un participant de la salle

Justement, par rapport à la consommation, est-ce qu'il y a des études qui ont été faites sur le niveau de consommation par habitant à Tourouzelle comparativement au territoire français en général ? À savoir si nous pouvons en déduire qu'en période de crise, les habitants de Tourouzelle fournissent effectivement un effort dans leurs consommations ou si c'est open-bar et que tout le monde s'en fiche.

Serge MARRET, Maire de Tourouzelle

C'est une des questions que nous nous posons, surtout depuis la fin des vendanges. C'est pourquoi, vraisemblablement dès la semaine prochaine, nous allons commencer les relevés de compteur. En effet, nous ne trouvons pas normales des consommations journalières qui montent jusqu'à 178 mètres cubes, comme c'est arrivé il y a quelques jours, alors que les vendanges sont terminées. Pourquoi en arrivons-nous là ? Nous entendons des bruits, comme tout le monde. Il va falloir vérifier. C'est pour cela que nous allons commencer à relever les compteurs très vite pour savoir où nous en sommes.

Un participant de la salle

En ce sens parce qu'il a plein de puits sur la commune. Je ne sais pas où ils vont. Je ne sais pas si c'est vers la même nappe que le captage. À partir du moment où il est dit qu'il y a une interdiction en rapport avec les niveaux d'alerte, est-ce que cette interdiction concerne tous les captages ou uniquement le captage communal ?

Dominique MESTRE-PUJOL, ARS

Les interdictions ne concernent justement pas le captage communal. Il y a une impossibilité technique, mais il n'y a pas d'interdiction pour l'eau potable. Ce sont les usages qui sont réglementés. Ensuite, pour les puits, cela va dépendre de l'usage du puits. À partir du moment où cela regarde la ressource dans laquelle superficielle, peu profonde et effectivement, en fonction des usages, est-ce que de l'irrigation agricole, de l'industrie, de l'usage de particuliers, les restrictions que je vous ai indiquées s'appliquent de la même façon. C'est-à-dire ... voire interdiction totale quand nous sommes en crise parce que cela puise dans la même ressource. Nous regardons donc bien l'usage qui en découle et la restriction s'applique en fonction de l'usage.

Un participant de la salle

Imaginons qu'aujourd'hui que nous mettions en route ce projet de captage, quel délai serait nécessaire pour qu'il soit réellement opérationnel ?

Monsieur LE GOFF, Véolia

Franchement, sur les délais, c'est effectivement un sujet clé, mais aussi des sujets d'autorisations Je pense que nous sommes sur des délais de six mois avant que le ... sachant que sera uniquement C'est l'équipement du forage ... avec tubage. C'est environ six mois.

Un participant de la salle

Concernant le tubage des puits, est-ce qu'il y a seulement Véolia qui est en mesure de le réaliser ou nous mettons en concurrence ?

Serge MARRET, Maire de Tourouzelle

Ce n'est pas Véolia qui le réalisera. Il y a d'autres entreprises qui le feront. Je ne suis pas sûr en l'état actuel des choses qu'un tubage soit nécessaire. En effet, les débits mesurés et dont nous a fait part Monsieur SANTAMARIA sont à une profondeur de 25 mètres. Est-ce que nous avons besoin d'aller plus loin ? Nous verrons. Pour l'instant, c'est tubé à 25 mètres.

Une participante de la salle

Je voudrais savoir pourquoi l'ARS ne s'aligne pas sur les chiffrages de l'OMS ? En effet, vous avez dit que l'OMS accorde d'aller jusqu'à 500 milligrammes. Aujourd'hui, l'eau minérale Hépar qui est commercialisée, qui est autorisée, est environ à 450, même plus. Pourquoi cette eau est autorisée et que l'ARS n'autorise pas ?

Dominique MESTRE-PUJOL, ARS

Les eaux minérales ne sont pas des eaux potables. Ce sont des eaux consommables, mais elles ne sont pas consommables par tous les consommateurs. Si vous parlez de St Yorre qui a 500 milligrammes de sulfates, effectivement, les enfants et nourrissons ne boivent pas leurs biberons avec l'eau de St Yorre. C'est bien indiqué sur les étiquettes. Ces eaux doivent être consommées avec précaution pour certains consommateurs. Au niveau de l'ARS, nous appliquons la réglementation. Comme je vous le disais, la réglementation, à l'heure actuelle, prévoit une limite de qualité sur le brut, une référence de qualité, la référence sur la distribution peut être déplacée. C'est pour cela que si vous avez un traitement, qui ferait que nous arriverions entre 250 et 500 milligrammes par litre, nous pourrions l'autoriser, mais avec une restriction sur les nourrissons. Nous pourrions effectivement émettre cette autorisation.

Une participante de la salle

Cela permettrait peut-être d'avoir un traitement moins coûteux puisque nous aurions moins de sulfates à supprimer.

Dominique MESTRE-PUJOL, ARS

Le traitement est une barrière qui va arrêter beaucoup de minéraux. Le dimensionnement se calcule. Je pense que ce sera le même traitement. Tout cela se calcule. Encore une fois, il ne faut pas vous référer à de l'eau minérale qui n'est pas faite pour être consommée par tout le monde. Encore une fois, sur le réseau d'eau potable, il faut que l'eau soit conforme Effectivement, l'eau n'est pas potable au robinet. Nous faisons tout pour l'instant pour que justement, les ... puissent consommer l'eau du robinet et qu'elle soit potable. Nous payons un certain prix. Nous sommes donc en droit d'attendre que les normes soient respectées.

Une participante de la salle

Dans une situation d'urgence, je pense que nous pouvons peut-être s'asseoir un peu sur les normes pour permettre d'avoir de l'eau pour tout le monde.

Serge MARRET, Maire de Tourouzelle

Je vous propose de clore cette séquence et de passer à l'avenir.

PARTIE 2 : LA SITUATION EN EAU — L'AVENIR

Serge MARRET, Maire de Tourouzelle

Je vous rappelle ce qu'a indiqué tout à l'heure Sébastien GASPARINI. Le transfert des compétences eau et assainissement des communes vers les communautés de communes se fera au 1^{er} janvier 2026. Le Département a planché depuis plusieurs années sur un projet départemental. Je pense que c'est Madame LUCIANI qui va nous le présenter avec Laurent AYMARD le directeur de Réseau11, que j'appelle à la tribune.

LE PROJET DEPARTEMENTAL EN MATIERE D'EAU POTABLE

Catherine LUCIANI, Département de l'Aude

Bonsoir à tous.

Effectivement, la première question qui a été posée au Département était de savoir si le projet porté il y a quelques années et sur lequel nous aurons peut-être l'occasion de nous étendre plus longuement plus tard, doit être réactivé et à quelles conditions.

Nous avons conduit ce projet avec la fédération des distributeurs publics d'eau potable pour commencer à réfléchir à l'échelle du département à la sécurisation des ressources en eau potable. Nous avons essayé de regarder à l'échelle du département quelles étaient les zones excédentaires, quelles étaient les zones déficitaires et quelles étaient les zones à l'équilibre ?

À partir de là, nous avons réfléchi à des interconnexions, éviter de laisser des ressources qui soient à l'échelle d'une collectivité, sur une mono-ressource avec des risques quantitatifs et qualitatifs que cela engendre. Nous avons déchiffré à cette époque ce que pouvaient représenter tous ces maillages, toute cette sécurisation à l'échelle du département. Je ne vais pas vous donner les chiffres tout de suite. Nous allons vous les présenter plus tard, sachant qu'ils datent de 2007 ou 2017. Imaginez l'évolution du coût de la vie. Nous étions effectivement sur des sommes qui peuvent paraître très importantes, mais comme vous l'avez fait pour la commune, se réfléchi sur un lissage sur un certain nombre d'années. En revanche, ce schéma a mis en évidence la question de la maîtrise d'ouvrage. Il est évident que quand nous parlons de maillage et d'interconnexions entre des ressources communales, il faut avoir une maîtrise d'ouvrage qui permette de réaliser ces travaux. Dès ce moment, le Département a fait le tour de l'ensemble des territoires. Nous avons alerté sur la nécessité d'une compétence intercommunale pour pouvoir réaliser ces travaux. En effet, une commune seule ne peut pas être connectée sur la commune d'à côté s'il n'y a pas ce maillage. C'est pour ces raisons que nous avons travaillé avec les distributeurs d'eau potable (qui se nomme aujourd'hui Réseau11) pour essayer d'avoir une grande intercommunalité de l'eau à l'échelle du département pour pouvoir assurer en matière de ressource (je parle bien de la sécurisation) l'adduction, de pouvoir travailler à l'échelle du département. Laurent vous expliquera où nous en sommes aujourd'hui. Nous n'avons jamais été aussi près d'être à l'échelle du département puisque celui-ci a décidé d'adhérer à Réseau11. Nous avons encore délibéré ce matin en session en ce sens. Cela va donner une légitimité à Réseau11 pour pouvoir intervenir à l'échelle du département. Je dirais que les résultats de ce schéma, aujourd'hui, il y en a

peut-être 15 % ou 20 % qui sont réalisés. Je pense que l'un des plus grands freins en dehors de la répercussion sur le prix de l'eau est quand même la question de trouver un bon maître d'ouvrage pour effectuer les travaux.

Laurent AYMARD, Directeur de Réseau11

Bonsoir à toutes et tous.

Pour commencer, la commune nous a interrogés pour vous présenter ce soir. Catherine LUCIANI vous a parlé du Schéma directeur départemental. La question du projet de la commune parlé de Réseau11. Quel est son rôle dans l'application concrète de ce schéma ? Les poursuites, comment Réseau11 peut mettre en place ces mesures ? Dans quels délais. Ce sont les questions qui nous ont été posées. L'objectif ici est de vous présenter Réseau11, la structure qui a été initiée sur la base de ce que disait Catherine LUCIANI les conclusions schéma directeur identifié.

Nous savons une base importante des travaux. les chiffres 49 000 euros de travaux d'interconnexion sur le périmètre départemental. À l'échelle des communes, c'est important. À l'échelle du département, cela reste négligeable. Malgré tout, cela suppose de mettre en œuvre des stratégies d'interconnexions qui dépassent les communes voire ... Le département sur la base ..., il faut que nous organisons une structuration à l'échelon départemental qui permettra de porter ...

La base du constat était cette carte qui est une carte qui mérite quelques explications. En rouge apparaissent les zones dans lesquelles à l'avenir, nous imaginons que les tensions se produiront en termes d'alimentation en eau potable. Nous les connaissons aujourd'hui. Elles ne vont pas s'améliorer dans le temps. En vert, les zones qui devraient trouver un équilibre entre les ressources et les besoins de la collectivité. En bleu, les zones qui apparaissent comme excédentaires. C'était ce schéma. Ensuite, nous pouvons imaginer des interconnexions pour essayer d'équilibrer la ressource à l'échelon territorial du département. L'autre constat qui avait été fait était de dire qu'aujourd'hui, sur le département, nous avons en ... ressource et nous avons moins que la moitié ... stabiliser ... ressources. Du coup, l'enjeu identifié est qu'il faut une structuration sur cette thématique, c'est-à-dire la production d'eau potable et la protection de la ressource en eau. C'est la volonté qui avait été initiée par le département qui correspondait à l'époque où il y a eu la loi NoTRE qui a orienté les communes à transférer les compétences vers les intercommunalités. Cela fait dans cette La structuration s'est appuyée sur les connectivités déjà existantes. Vous avez sur l'ouest du département une histoire d'intercommunalité dans le domaine de l'eau qui était déjà là. Elle s'est créée après-guerre. Elle a créé beaucoup d'infrastructures d'interconnexions. Ce sont ces structures qui se sont regroupées pour commencer à proposer une solution. Ensuite, les intercommunalités de l'ouest du département ... qui sont venues rejoindre la structure qui a pour vocation à apporter Les compétences, c'est ce que je vous disais tout à l'heure. Une compétence protection avec l'enjeu de préserver les ressources. Nous en avons quelques-unes. Si nous les laissons disparaître ou se dégrader, nous aurons perdu des ressources précieuses. C'est un enjeu, un enjeu principal. Une compétence optionnelle porte sur la production par captage, pompage, le traitement, le transport et le stockage d'eau pour aller desservir les communes, les collectivités jusqu'à leur réservoir de distribution. Chaque commune a ensuite la liberté et donc chaque intercommunalité de s'organiser en aval.

Aujourd'hui, voilà le périmètre de Réseau11. C'est une structure créée au 1^{er} janvier 2020. Un peu plus de 10 communes nous ont rejoints depuis la création. Vous voyez qu'elles se sont présentées ... parce qu'elles avaient des problèmes et que nous essayons d'apporter des solutions

L'évolution de cette structure est permanente. La dernière, qui n'est pas des moindres, est le regroupement avec le département de l'Aude qui a décidé de venir rejoindre Réseau11 pour amplifier son impact.

Les volets techniques, j'en parle rapidement. En ce qui concerne la protection de la ressource, nous nous sommes structurés au niveau de la collectivité pour faire dynamique régularité de captage. Nous en avons une centaine sur notre territoire et nous en avons 77 % Nous essayons de faire monter ce taux, à mettre en rapport avec les 44 % (peut-être un peu plus maintenant) à l'échelle du département. Ce sont des procédures complexes et relativement Elles supposent des temps de procédures longs. Nous parlions tout à l'heure ... administrative. Le captage est un enjeu. Il y a aussi un parcours administratif très long.

Nous avons aussi développé une compétence ... avec la vocation de rechercher de l'eau sur le territoire La structuration, dans l'ouest du département Nous pourrions amener de l'eau de l'Ariège vers la montagne noire et inversement. C'est une structuration qui est solide. ... S'interconnectent et d'avoir une répartition de la ressource sur ce territoire avec une sécurisation assez appréciable. Nous avons des enjeux, sur ce territoire, d'entretien du patrimoine qui nous a été confié. Nous avons ... kilomètres de réseau. Nous essayons d'en renouveler régulièrement et nous essayons de limiter les pertes parce que c'est un enjeu majeur qui concerne tous les territoires ... le vôtre et nous sommes sur quelque chose de moins de 10 % de pertes. Ce sont les aspects financiers, ... la capacité à investir.

J'arrive au schéma. Vous voyez sur cette carte les traits rouges entre les zones vertes, bleues et rouges. Ce sont les canalisations et les infrastructures qu'il faudrait essayer de déployer pour essayer d'équilibrer le territoire. Le chiffrage monte à 42 millions d'euros, sur le secteur de ... 14 millions d'euros. C'est un territoire sur lequel il y a des enjeux de sécurisation de la ressource. Nous avons été créés pour cela, c'est-à-dire porter entre autres cette logique de sécurisation de la ressource et de répartition. Nous avons donc rejoint, les collectivités à la création qui étaient vraiment le secteur ... et la vallée Notre objectif est de déployer sur ce territoire les préconisations du schéma départemental en essayant de réaliser le plus possible. Nous pouvons être un peu pessimistes par rapport aux urgences. C'est-à-dire que là, ... vous voyez que nous ont rejoint trois communes qui représentent 400 000 habitants. Le schéma a estimé cette opération à 1,7 million d'euros. Nous sommes en train de réaliser les consultations. Le coût des travaux est 2,5 millions. Nous avons une inflation et nous voyons aussi qu'entre le moment où la commune rentre et le moment où nous devons démarrer les travaux 2024, ce sera tous les trois ans. C'est un temps d'inertie, de montage des dossiers, de collecte des financements, d'étude de faisabilité. Il faut avoir cela à l'esprit quand nous nous projetons sur des travaux. Vallée de la salle, le schéma vient d'entrer en janvier 2023. Nous commençons les études de faisabilité, les études foncières. L'estimation ... nous aurons un certain nombre Néanmoins, nous avons cette logique et cette dynamique de réaliser cet effort.

Les modalités de prise en charge des travaux.

En fait, le processus : les communes adhèrent à Réseau11 en transférant la compétence, les ouvrages et les moyens (actifs et passifs). Cela inclue les ouvrages, les emprunts et tout ce qui va avec. Il faut identifier ce qui relève de la Ensuite, Réseau11, sur cette base, récupère les infrastructures et assure l'exploitation et ... C'est le mode de fonctionnement que nous avons adopté sur ce modèle. Les

communes achètent l'eau à Réseau11. Ensuite, les communes continuent à assurer les missions de distribution. Elles distribuent l'eau qui leur est livrée potable et elles assument la charge du fonctionnement. Réseau11 devient la collectivité compétente en matière de production, transport, traitement, assure l'intégralité du financement des investissements. Aujourd'hui, avec une capacité de financement soutenue par les Agences de l'eau, notamment RMC qui nous accompagne à hauteur de 70 %. Le Département nous finance à 10 %. Il nous reste un autofinancement mutualisé avec l'ensemble des adhérents et réparti sur les plus de 200 communes et intercommunalités.

Le secteur que vous êtes commencé à identifier un schéma. Il y avait une structuration envisagée sur la base de ce qu'avait dit Jean-Paul BOUSQUET tout à l'heure. Il s'agit de valoriser sur le territoire les eaux ... infrastructures qui servent à plus d'autonomie. Vous avez la liste des communes dans l'encadré rouge qui sont concernées par ce projet : Pouzols, Homps, Tourouzelle, Argens,

En bas, ce sont les infrastructures du syndicat du ... qui arrive avec de l'eau qui provient ... et qui arrive distribuer jusqu'à Lézignan. En complément, ce syndicat pompe l'eau dans le ... et vient alimenter une vingtaine de communes à partir de ces ressources. Le constat dressé après plusieurs études montre que ce sont des ressources qui arrivent aujourd'hui à une ligne d'exploitation. Le Département a fait faire une étude... et la conclusion ... sont de plus en plus bas régulièrement. Nous ne pouvons donc pas imaginer nous appuyer sur cette structuration pour apporter une nouvelle solution pour ce territoire. Il avait été conduit avec l'Université de Montpellier une étude sur ... de Pouzol dont les conclusions avaient été qu'il y a un potentiel d'exploitation aquifère à hauteur de deux à trois millions qui pourrait permettre de préserver malgré tout le débit d'étiage de la Cesse. C'est donc un potentiel sur votre territoire qui est positionné ... sur le territoire. L'idée est donc d'aller mobiliser les ressources sur le territoire de Pouzol par la création de forages ou par la récupération de forages qui sont aujourd'hui utilisés par les cultures. C'est un autre débat, mais c'est une autre idée. ... A été conçu un peu pour cela, d'ailleurs.

Ensuite, il s'agirait d'amener cette eau sur Lézignan qui pourrait soulager aussi de sa pression le secteur de Cela fait de grandes masses. En fait, l'idée c'est qu'au passage, nous imaginions le développement d'infrastructures ... pour aller substituer une ressource Du côté de Tourouzelle et Homps, nous sommes allés pour substituer les ressources qui ont été identifiées plusieurs fois, que ce soit Homps ou Tourouzelle, comme des ressources vulnérables d'un point de vue qualitatif. Il se trouve que l'histoire nous montre qu'elles sont aussi vulnérables d'un point de vue quantitatif. L'idée est d'aller vers le forage qui est aujourd'hui sous ... qui est départemental. L'idée est de passer à proximité. Il y a une canalisation qui va jusqu'à Argens. D'Argens, de cette canalisation, nous repiquerions une autre conduite pour aller jusqu'à Homps avec Tourouzelle.

Les principes généraux de projet

Il y a un projet à 12 millions d'euros. Avec des chiffres 2017-2018, il faut prévoir au moins 20 % à 30 % d'augmentation que ce que nous avons constaté

À la question de l'échéance, ... ne met pas en œuvre du jour au lendemain. Nous avons donc, pour des opérations qui sont de l'ordre de 2 millions d'euros sur trois ans pour les mettre en œuvre. Vous avez probablement ... et de la recherche par forage à faire puisqu'il ... ou négocié ..., des études, des consultations d'entreprises et des autorisations administratives. Sur des projets de cette ampleur, il y a des études d'impact à conduire. C'est pareil, il faut deux ou trois ans. Ensuite, des travaux, même si ... emprunt avec des taux de financement importants, il faut aussi que les financeurs ... en fonction des capacités de l'ensemble des financeurs à

Au bilan, je pense que c'est une opération lourde à coordonner qui va prendre entre cinq et neuf ans.

Valérie DUMONTET, Conseillère Départementale

Ce schéma a amené nos élus à se positionner en termes de programmation financière. Sébastien en a parlé tout à l'heure. Il y a des dossiers d'aide aux communes à déposer sur notre site avant le 31 octobre pour une programmation qui arrive une fois que le budget du Département est voté. Ce sera en avril 2024, ce qui ne vous empêche pas de déposer un dossier de demande d'autorisation de travaux que nous pourrions bien entendu vous accorder.

Pour en revenir au schéma, l'idée est de dire que puisque ce schéma existe maintenant et que nous voyons les coûts des opérations à monter, nos élus ont dit que quelque part, une priorité va être donnée à ces dossiers qui s'inscrivent dans la logique de ce schéma. 10 % apportés par le Département. La première programmation que le Département fait au mois d'avril en fonction des enveloppes dont il dispose, c'est effectivement vis-à-vis de ces intercommunalités qui jouent le jeu du collectif, donc des maillages qui sont absolument nécessaires et pointés dans ce schéma. C'est seulement après, plus tard dans l'année en septembre ou octobre, le reste de l'enveloppe est dispatché pour des communes seules qui ne s'inscrivent pas soit, dans les orientations du schéma, soit qui n'ont pas rejoint une intercommunalité.

Aujourd'hui, c'était un positionnement qui était assez incitatif, mais notre adhésion à Réseau11 va encore renforcer bien entendu cette position. C'est logique qu'à l'échelle du Département, que de vouloir sécuriser l'ensemble des ressources du Département. Les chiffres de ce schéma sont un peu anciens, effectivement. De plus, il y a quand même eu des évolutions des connaissances par rapport aux épisodes que nous venons de connaître avec le changement climatique. Le Département suit un réseau métrique, c'est-à-dire des capteurs sur les nappes d'eau souterraines qui permettent d'avoir une évolution. Nous avons la chance d'avoir un réseau matrimonial. Nous avons parfois des données de 20 ou 30 ans. Nous voyons, quand nous nous situons dans les enveloppes maxi et mini, depuis deux ans, nous sommes en dessous de ces enveloppes. Il est donc évident que ce schéma va devoir être actualisé en fonction des données climatologiques dont nous avons parlé préalablement en fonction de l'évolution des coûts et effectivement, en fonction des travaux qui ont pu être réalisés par quelques collectivités pour le mettre à jour.

Serge MARRET, Maire de Tourouzelle

Je vais demander au Président de la Communauté de communes d'intervenir sur le sujet du transfert de compétence eau et assainissement des communes vers la Communauté de communes à l'horizon 2026.

André HERNANDEZ, Président de la CCRLCM

Bonsoir à tous.

Je suis très heureux de participer à cette réunion ce soir. Je crois que nous pouvons féliciter Monsieur Le Maire et le conseil municipal d'avoir organisé pour votre information de cette problématique. Je voulais vous dire, Serge et le conseil municipal, depuis que vous êtes en crise, nous vous suivons jour après jour, et que ce soit vraiment le directeur de service ou directeur de cabinet, ils m'informent très

régulièrement de la situation à Tourouzelle parce qu'elle nous concerne tous. Sachez que vous n'êtes pas une exception. ... a été privé d'eau pendant l'été. Il y a quelque temps, qui n'avait pas d'eau. Nous voyons donc que le problème est crucial.

De plus, je voudrais vous dire la chose suivante. Nous avons l'impression parfois que c'est un évènement ponctuel. Or, à cause du réchauffement climatique ..., nous nous disons que si ... qui vont venir sont similaires, la situation sera encore plus grave. Tout naturellement, je crois que chacun d'entre nous, quand nous ouvrons le robinet le matin, nous ne nous posons pas de question. C'est naturel. Nous avons de l'eau. Cependant, le jour où nous n'en avons plus... C'est un problème parce que nous nous rendons compte que l'eau, c'est la vie.

Pour étendre cette réflexion, quand je vois les vigneronns cette année, comme ceux qui ont des oliviers, qui ont été privés d'eau, qui ont des récoltes qui ont perdu entre 20 % et 50 %. Là aussi, mesdames et messieurs, si cela continue, si pendant trois ans consécutifs, les agriculteurs perdent 40 % ou 50 % de leur production, que vont devenir nos villages et nos paysages ? Il est donc temps de s'interroger et il est temps de prendre le taureau par les cornes.

Pour ce faire, en tant que Président, j'ai annoncé à tous les maires que je mettais désormais deux grandes priorités dans la fin de mon mandat. Premièrement, c'est l'eau. Deuxièmement, c'est la santé. Pour cela, nous avons initié il y a quelque temps (la semaine dernière) une grande conférence des maires à laquelle pourront participer Réseau11 et le Département. Nous avons initié une réunion sur cette problématique de l'eau. Pourquoi ? C'est parce que, vous le savez, vos problèmes vont nous échoir en 2026. Je voudrais faire, ce soir, quelques remarques personnelles, à l'envoi de tous les élus du territoire parce que prendre la compétence eau et assainissement n'est pas une mince affaire.

Nous l'avons déjà initié depuis 2022. Nous avons mandaté trois bureaux d'étude pour cela. Nous avons déjà eu dernièrement un résultat technique qui fait que je me gratte la tête. Nous aurons, début décembre, un grand comité de pilotage avec l'ensemble des maires, le Département, les Conseillers Départementaux que je remercie d'être là ce soir et avec évidemment la commission eau et assainissement que nous avons constitués.

Pourquoi ? C'est parce que, sauf un coup d'éclat spectaculaire d'ici 2026, la loi NoTRE prévoit bien que ce passage soit obligatoire pour l'eau et l'assainissement, tout cela va nous échoir. Toutefois, et c'est là que je m'adresse aux élus, je constate déjà dans une analyse profonde que certains villages n'ont même pas de compteurs, que certains villages ne savent même pas où passent les canalisations, que certains villages ont des canalisations avec énormément de fuites donc avec un débit qui n'est pas satisfaisant, ce qui entraînerait des pénalités. Aussi, je vous écoutais tout à l'heure par rapport aux fuites, je vous félicite. Bouchez les fuites d'ici 2026 autant que vous pouvez. Moins il y en aura pour moi et mieux ce sera. Je le dis en plaisantant. Il faut que chaque commune

De plus, je me rends compte que toutes les communes ont absolument besoin d'un schéma directeur de l'eau et de l'assainissement. Sans cela, comment allons-nous programmer les investissements ? Je vais donc être clair. Les communes qui n'auront pas fourni des détails sur l'organisation, qui n'auront pas de schéma directeur, comment vais-je programmer les investissements ? Ce n'est pas possible, donc ces investissements seront retardés par rapport à d'autres. Je demanderais donc, je le dis solennellement ce soir, à toutes les communes de faire le nécessaire en matière d'eau et d'assainissement pour que nous ayons les éléments factuels qui nous permettent d'avoir une bonne connaissance de la situation sur l'eau et l'assainissement. Le maire de Canet que je suis est un peu dans le même cas que vous, mais c'est moins dramatique. Nous avons un puits de la même manière, au bord de l'Aude. D'ailleurs, nous avons travaillé conjointement avec la mairie de Tourouzelle puisque ce puits avait été classé ... environnement et je suis confronté à la même problématique. Depuis

longtemps, je sais que nos communes ne pourront pas continuer à puiser dans ces puits que vous avez au bord de l'Aude. Ce n'est pas possible. D'ailleurs, vous voyez ces problématiques. J'ai entendu cette solution d'un puits annexe. Néanmoins, je vous donne mes impressions personnelles, pour moi, c'est une solution provisoire. Aussi, j'adhère profondément à ce qu'ont présenté les Conseillers Départementaux Madame LUCIANI et Monsieur AYMARD.

Pourquoi ai-je attendu de faire cette réunion la semaine dernière ? C'est parce que je voulais avoir l'idée certaine que le Département venait, comme vous l'avez annoncé. Le Département venait adhérer à Réseau11. Très sincèrement, je pense que c'est ce Département qui pourra résoudre le problème. Quand il nous a été présenté une solution C'est-à-dire aux communes au nord de Lézignan d'adhérer avec ... Pouzol. Je pense que c'est la solution pérenne. Tout d'abord, c'est de l'eau absolument potable, abondante et c'est de l'eau qui nous permettra de ne plus avoir de problème. Je vous le dis, à partir de 5 – 6 ans, il faudra que toutes les communes aient deux sources et qu'elles soient toutes maillées. Quand il en manque Si nous n'avons pas cela, ce n'est pas possible. Le ... de Pouzol, j'y adhère vraiment à fond. Je le dis, très sincèrement, je vais pousser, en tant que Président d'intercommunalité, pour que l'intercommunalité adhère à Réseau11. Je vais faire en sorte que l'ensemble des communes C'est le conseil communautaire qui décidera. En tous cas, que la majeure partie des communes adhère à Réseau11. Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, je pense que dans vos investissements prévisionnels et à programmer, vous aurez peut-être une oreille attentive aux solutions qui sont le plus en crise. Comme nous sommes en crise, nous mettrons notre dossier au-dessus, je l'espère. J'ai entendu tout à l'heure entre 5 et 9 ans la patience qu'il faut avoir. Simplement, ce qui m'arrange, c'est que vous vous occuperez de la production et que je n'aurais qu'à gérer la distribution. Comme je les ai quittés sur les réseaux, ils m'écouteront et feront en sorte d'effectuer les travaux d'ici 2026.

Mesdames et messieurs, tous les investissements que nous ferons et quand il y a des solutions coûteuses, entraîneront une répercussion sur le prix de l'eau parce que l'eau paiera l'eau. Aujourd'hui, je me rends compte que certaines communes n'ont même pas de budget annexe. Elles vont puiser dans le budget général pour l'eau. C'est fini. Comme les ordures ménagères, elles nous coûtent 5,5 millions d'euros. Dans notre taxe d'ordures ménagères, tous les habitants du territoire vont payer 5,5 millions d'euros. La facture est payée par les usagers. Pour l'eau, ce sera la même chose. Si nous parlons d'investissements qui étaient prévus à 10 ou 14 millions ..., ces investissements, à l'échelle de Réseau11 auront une répercussion sur le prix de l'eau. L'eau paiera l'eau. Il faut bien être conscient de cela. Tout à l'heure, Serge, avec ton adjoint, ... malheureusement une part de la facture, évidemment, le prix de l'eau va augmenter forcément. L'eau a un prix et nous nous rendons compte que c'est une grande richesse que d'en avoir.

Je ne vais pas m'étendre davantage, mais sachez que je serais très attentif à la situation de Tourouzelle ou des autres villages et que je serai très attentif à l'adhésion de Réseau11. Merci beaucoup.

Serge MARRET, Maire de Tourouzelle

Avant de passer au débat, nous allons entendre un mot de Véolia puisque nous sommes interrogés par de nombreux Tourouzellois. Ils sont très inquiets d'une délégation de services publics qui serait confiée à une grande entreprise privée. Or, nous voyons bien depuis la crise que nous connaissons et même bien avant, que nous avons besoin de compétences. Nous ne les avons pas au niveau d'une commune. Au niveau d'une communauté de communes, il appartiendra au conseil communautaire de savoir s'ils souhaitent en disposer ou non, ou de faire appel ou non à une délégation de service public. Pour le moment, nous resterons jusqu'en 2026 en régie directe comme nous sommes actuellement.

André HERNANDEZ, Président de la CCRLCM

C'est aussi un problème pour 2026. Je viens vous rassurer. Nous n'avons aujourd'hui que sept communes qui sont en DSP. En général, ce sont Le reste des communes, vous êtes en régie. Nous ferons en sorte et je le proposerais, qu'en 2026. Ceux qui sont en DSP resteront en DSP le temps de l'inscription de la DSP et ceux qui sont en régie resteront en régie. En 2026, il n'y aura pas de fort bousculement sur le prix de l'eau et sur la façon de traiter les choses. La seule chose que peut poser et pour laquelle nous pouvons nous interroger, c'est dans l'avenir, l'harmonisation du coût de l'eau. C'est une possibilité que nous aurons de dire que sur tout le territoire, tous les usagers paient le même prix de l'eau puisque les investissements se font au niveau de l'intercommunalité.

Monsieur LE GOFF, Véolia

Sur ce sujet, c'est évidemment un sujet de gouvernance. En revanche, ce qu'il faut savoir, c'est que ... les communes ... DSP en cours bénéficient ... une organisation qui permet de répondre aux situations de crise, qui permet d'exploiter ... plusieurs années. Ensuite, le sujet ... de l'intercommunalité et les communes qui décident ... évolution Ce sont un peu les mêmes modes d'action en DSP. L'intérêt est vraiment d'avoir une force et les capacités ... lorsqu'il y a 24 h/24.

Serge MARRET, Maire de Tourouzelle

Merci, Monsieur LE GOFF. Nous allons ouvrir les débats sur cette deuxième séquence. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. De toute façon, vous aurez toujours la possibilité d'interroger nos intervenants au cours de l'apéritif qui va suivre.

CONCLUSION

Serge MARRET, Maire de Tourouzelle

En matière de conclusion, je voudrais d'abord remercier tous nos intervenants, à la fois pour leur présence et pour leurs contributions. Je remercie donc les représentants du Conseil Départemental, que ce soit Sébastien ou Valérie pour la proposition qui nous a été faite et qui devrait nous faire économiser environ 80 000 euros. Je voudrais aussi remercier les collègues des services de l'État Madame MESTRE-PUJOL, Madame Ghislaine BRODIEZ et Monsieur ANDRÉ de l'Agence de l'eau et Madame LUCIANI et Laurent AYMARD ainsi que Messieurs LE GOFF et ROUS de Véolia et Monsieur SANTAMARIA et Jean-Paul. Il fait partie de la deuxième liste, celle des adjoints et membres du conseil municipal, les employés communaux pour leur investissement et qui ont contribué à la réussite de cette journée, même si certains n'ont pas pris la parole, sachez que Susanna s'est manifestée sur le plan informatique et communication. Mes derniers remerciements sont adressés à tout le public nombreux qui est venu ce soir et pour l'intérêt que vous avez manifesté pour cette réunion.

Je retiens quand même les priorités. Une priorité à court terme. Notre but, c'est d'amener de l'eau de manière continue dans chaque foyer et le plus rapidement possible. Vous avez vu que la mise en service du forage des Jeiches sans unité de traitement des sulfates ne sera pas possible. Nous allons donc nous engager dans cette voie. Nous verrons avec les financeurs qu'elles sont les solutions les plus adaptées. J'ai bien conscience que cette solution ne sera pas pérenne. Je voudrais rassurer le Président HERNANDEZ qui est parti. Même si nous déposons auprès de l'ARS un dossier d'agrément définitif, ce ne sera que provisoire. C'est comme cela qu'il faut l'entendre. Nous avons trop souffert ces mois derniers du fait de n'avoir qu'une seule source d'alimentation en eau potable pour le village. Nous en mesurons les conséquences. Il faut donc résolument s'inscrire dans le cadre du projet départemental qu'a présenté Laurent tout à l'heure et aller chercher de l'eau dans le karst de Pouzols. Il faudra aussi adhérer à Réseau11.

Nous n'allons pas attendre longtemps. J'ai entendu les propos du Président HERNANDEZ lors de la réunion du 4 octobre qu'il a un peu amendé ce soir. Toutefois, sachez que j'ai décidé de prendre l'initiative, avec quelques autres collègues maires, d'une réunion des maires du nord de la Communauté de communes pour faire avancer le projet départemental en présence du Département et de Réseau11. Cette réunion aura lieu le 17 novembre dans un lieu à définir.

Il s'agira d'étudier ensemble les besoins de chaque commune, de voir comment notre forage peut aussi s'intégrer dans ce dispositif à l'avenir, si nous en avons besoin ou pas, étudier l'utilisation possible de forages existants ou créer de nouveaux forages et de voir comment opérer la desserte des communes et les interconnexions possibles avec d'autres réseaux.

Le Président HERNANDEZ a souligné les difficultés que pourrait rencontrer sa commune. En fait, nous pouvons en dire deux mots. Elle pompe dans une nappe artificielle alimentée par le canalet qui prend sa source à Tourouzelle. Si pour une raison ou une autre, il y avait un problème d'alimentation en eau, il n'y aurait plus d'eau dans le canalet. Sachez également qu'il a été évoqué le problème des communes qui pompent dans la plaine des Plôts, c'est-à-dire Escales Castelnaud, St Couat, Roquecourbe et Puichéric. Nous avons annoncé à ces communes qu'au lieu d'avoir une coupure de trois semaines comme c'était d'habitude ces dernières années, ils auraient une coupure de deux mois. Maintenant, ils commencent à s'inquiéter. Nous ne serons donc pas seuls dans cette démarche.

Laurent n'a peut-être précisé. Je crois qu'il faut que nous ayons au moins 15 000 habitants regroupés pour que le projet voie le jour. Sachez que j'ai l'assurance que la commune de Lézignan souhaite participer au projet. Nous ne serons donc pas les seuls. Je n'ai pas encore contacté tout le monde. Cependant, les principales communes seront présentes et nous y travaillons d'arrachepied. Voilà ce que je voulais vous dire.

Pour répondre au Président HERNANDEZ, nous ne sommes pas en retard en matière de schéma puisque le schéma d'alimentation en eau potable a été fait et rendu en juin. Le coût pour la commune est de 1 270 000 euros. Tout est à refaire. Alors que nous pensions que le schéma d'assainissement réalisé en 2017 pouvait être satisfaisant, nous avons quand même fait faire un passage de caméra sur l'ensemble du vieux village. Cela nous a coûté un peu d'argent. Néanmoins, nous voulions être sûrs que si nous ouvrons, il fallait que le réseau d'assainissement soit impeccable. Or, ce n'est pas le cas. Il nous a été montré qu'il faut aussi refaire l'assainissement. Cela va donc nous coûter particulièrement cher.

Les chiffres qui vous ont été annoncés vont être tempérés par les subventions que nous allons avoir, c'est certain. Nous allons les reprendre. Cependant, sachez qu'il y aura un coût pour la commune qu'il va falloir supporter dans les années à venir. Voilà ce que je voulais vous dire en conclusion. Bonne soirée à tous.